

PROJET RÉFÉRENT

Diagnostic amiante



OBJET DE L'OPÉRATION

L'opération vise à définir une cartographie de la présence d'amiante dans les enrobés sur les chaussées départementales.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Dans le cadre de la réglementation récente concernant l'amiante dans les enrobés, les gestionnaires de voiries ont l'obligation de réaliser un diagnostic de leurs chaussées, qu'ils doivent fournir aux entreprises intervenant pour des travaux d'entretien. Le CG 91 a demandé à la DterIdF de réaliser ces diagnostics.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Il n'existe pas de méthodologie précise concernant l'intervalle entre deux carottages pour ce type d'opération. La DterIdF gère depuis de nombreuses années la base descriptive du patrimoine du département, et la met à jour notamment pour les travaux de renouvellement de couches de roulement. Elle a donc proposé au CG91 de s'appuyer sur cette base de données pour définir des zones homogènes qui prennent en compte les dates de mise en oeuvre des couches, le linéaire et leur épaisseur.

Le département fournit un programme d'interventions avec les zones à diagnostiquer et les épaisseurs qui seront traitées, et le Dter définit l'emplacement des carottages en fonction des données de la base.

CONTACT

✉ relation-clients-iledefrance@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Ouvrages d'art
- Pollutions de l'air et sonore

NOS OFFRES DE SERVICES EN LIAISON

- Qualité de l'air extérieur : Conseils et accompagnement pour des actions opérationnelles & méthodologiques

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

CG91

Sodiatec, sous-traitant qui gère les carottes et l'envoi aux laboratoires

LE CALENDRIER

2014

PILOTE DU PROJET

Direction du Cerema Ile-de-France